

Une rencontre bilatérale qui se transforme en une journée de simples annonces...

Invités à une rencontre bilatérale, les syndicats ont cru à l'ouverture d'un cycle de négociations salariales par notre Ministre de Tutelle, Stanislas Guerini.

Avec en toile de fond :

- ➡ une inflation qui atteint 5,1 % sur un an
- ➡ un gel du point pendant 20 ans. (excepté l'an passé avec 3,5%).

Et non, au final, pas de négociations... juste des annonces :

- une hausse de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023.
- 5 points d'indices supplémentaires en.....2024 (1^{er} janvier), sic !
- Versement d'une prime « pouvoir d'achat », sur le modèle de la prime Macron, que peuvent verser depuis 2018 les employeurs privés. Cette prime concernera tous les agents du secteur public touchant un salaire brut inférieur à 3 250 euros par mois, soit environ la moitié des fonctionnaires d'Etat, affirme le gouvernement. La prime pourra aller de 300 à 800 euros brut et sera versée à l'automne.
- Prise en charge de 75 % des frais d'abonnement de transport.

Ces annonces sont à mettre en balance avec un constat réalisé par le gouvernement lui-même : il y a pénurie de fonctionnaires. Le gouvernement a d'ailleurs lancé en mai, le jeudi 5 mai, une campagne et un salon de recrutement.

Le constat est le suivant :

- Au concours externe de professeurs des écoles, les inscriptions accusent une chute alarmante : en 2022, sur 41 641 inscrits (contre 84 131 en 2019), seuls 14 112 ont passé les épreuves écrites (ils étaient 26 657 l'année précédente) ;
- dans la **fonction publique de l'État**, le nombre de candidats aux concours externes a baissé de 11% en 2020 par rapport à 2019, et celui des présents aux épreuves de 5%, en raison de la situation sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. Sur la période 2010-2020, le nombre d'inscrits a chuté de 30% alors que le nombre de postes à pourvoir augmentait fortement. Le taux de sélectivité est ainsi passé de 11,7 à 5,5. En 2020, 5,2 candidats se sont présentés pour une place ouverte en catégorie A, contre 8,9 en 2010 ;

- dans la **fonction publique territoriale**, 49 600 candidats se sont présentés en 2019 aux concours organisés par les centres de gestion, la ville de Paris et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), pour 10 200 places offertes. Seuls 9 420 candidats ont été admis. La sélectivité de ces concours (5,8 candidats pour un lauréat, hors concours de la ville de Paris) a baissé depuis la première moitié de la décennie. Le rapport du Sénat sur le projet de loi de finances 2020 pour la fonction publique mettait déjà en évidence une perte d'attractivité des concours de recrutement dans la fonction publique. Il révélait que le nombre de candidats présents aux concours organisés par les centres de gestion avait chuté de près de 33% entre 2014 et 2017, passant de 124 276 à 83 529 personnes
- dans la **fonction publique hospitalière**, le concours d'attaché d'administration hospitalière illustre les difficultés rencontrées par les hôpitaux : le nombre de candidats présents a chuté de 18% entre 2014 et 2017 selon le rapport du Sénat, alors que le nombre de postes à pourvoir augmentait.

Dans un avis rendu en décembre 2018 sur l'évolution des métiers de la fonction publique, le Conseil économique, social et environnemental fait état d'une relative dévalorisation des métiers de la fonction publique chez les jeunes diplômés qui pourrait expliquer la baisse du nombre de candidats. Ces jeunes soulignent les conditions de travail difficiles dans certains métiers (police, enseignement, métiers de la santé...), des salaires peu élevés en début de carrière et des évolutions de carrière plus intéressantes dans le secteur privé.

LA CFTC RÉCLAME UN VRAI CYCLE DE NÉGOCIATIONS, DE VRAIES AUGMENTATIONS !!!!

